Mesures coercitives contre le terrorisme d'Etat sous Paul Biya au Cameroun

Rapport soumis à la 30e session
EPU Cameroun- avril-mai 2018

Rapport préparé par :

Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine (CRED)

Mail: credong@yahoo.fr. www.pnad.ch

Yaoundé, le 15 août 2017

Table des matières

Introduction **3**

I. Les exécutions sommaires sous Paul Biya **5**

II. Les détentions illégales, les disparitions forcées et assassinats des élites politiques et civiles **10**

III. La persécution des religieux **13**

Annexe1 : Préavis du CRED adressés au Président Paul Biya et aux Ambassades au Cameroun **15**

Annexe 2 : Appel à signature du CRED en vue de l'élimination du terrorisme d'Etat sous P. Biya **19**

Introduction

L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Par sa résolution 34/8 du 21 mars 2017 (A/HRC/34/L.9), le Conseil des droits de l'homme réaffirme le droit des personnes de vivre en paix, libres et en sécurité, et d'être protégées en toutes circonstances de la menace du terrorisme, et réaffirme sa volonté sans faille de renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Par terrorisme d'Etat, nous entendons dans ce rapport, un ensemble de faits, d'actes ou de politiques menées ou sous le contrôle du Président Paul Biya, au pouvoir depuis plus de 42 ans au Cameroun, qui portent gravement atteinte à la vie, à la liberté, à la sûreté, et à la sécurité de l'Etat du Cameroun, et en particulier à la sécurité des biens , des personnes, et des populations camerounaises placées sous son autorité de chef suprême des forces armées et polices d'après la Constitution camerounaise.

Les actes ou les politiques les plus couramment illustrés par la littérature pour décrire et caractériser le pouvoir terroriste de Mr Paul Biya sont entre autres : les armées secrètes, les assassinats politiques, la persécution des religieux, la dictature mystique et bureaucratique, les détentions illégales et les disparitions forcées des élites politiques et civiles, les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires, les interdictions de manifester pacifiquement, la corruption et le trafic d'influence du pouvoir judiciaire, le pillage des caisses de l'Etat , les comptes et avoirs non déclarés conformément à l'article 66[1] de la Constitution, l'endettement massif du Cameroun.

Les faits compilés dans ce rapport tirent leurs sources de différents acteurs socio-politiques au Cameroun, des rapports des organisations non gouvernementales ainsi que des médias. Les faits rapportés sont non exhaustifs et aucune réparation n'a été faite par l'Etat du Cameroun aux victimes. Pour certains cas, le pouvoir en place a mis en place des commissions d'enquêtes fallacieuses pour atténuer les pressions de l'opinion et dont les résultats n'ont jamais été révélés.

Dans une optique de synthèse, les faits de terrorisme d'Etat reprochés au Président Paul Biya, seront regroupés dans trois principaux titres :

[1] L'Art 66 de la Constitution camerounaise stipule que : « *Le Président de la République, le 1er Ministre, les membres du gouvernement et assimilés, le président et les membres du bureau de l'Assemblée Nationale, le président et les membres du bureau du Sénat, les Députés, les Sénateurs, tout détenteur d'un mandat électif, les Secrétaires Généraux des ministères et assimilés, les Directeurs Généraux des entreprises publiques et parapubliques, les Magistrats, les personnels des administrations chargées de l'assiette, du recouvrement et du maniement des recettes publiques, tout gestionnaire de crédits et des biens publics, doivent faire une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction.* »

- **Les exécutions sommaires sous Paul Biya**
- **Les détentions illégales, les disparitions forcées et les assassinats des élites politiques et civiles**
- **La persécution des religieux**

Ce rapport soutient que les effets des actes sus visés portent gravement atteinte et sont préjudiciables sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne, et s'opposent à la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit au travail, à l'éducation, à la santé et au développement, qu'ils menacent l'intégrité territoriale et la sécurité des États, l'état de droit et la démocratie, et qu'ils représentent en dernière analyse une grave menace pour le fonctionnement des sociétés et pour la paix et la sécurité internationales.

Par conséquent, le CRED demande aux Etats membres d'envisager de prendre toutes les mesures prévues dans la résolution 60/288 de l'Assemblée générale portant sur la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment l'annexe partie I et II ; ainsi que d'autres mesures pertinentes en vue de l'élimination des moyens(sanctions économiques et gel des avoirs), des actes terroristes perpétrés sous l'autorité du Président de la République, Mr Paul Biya au Cameroun, que les réparations soient faites aux victimes, et que de tels actes ne puissent plus se reproduire dans l'avenir.

Mr Hilaire BELL
Président de CRED
Coordonnateur du Programme National anti-discrimination du Cameroun(PNAD)

I. Les exécutions sommaires sous Paul Biya

Mr Paul Biya est promu en juin 1975, Premier ministre du Cameroun par le Président Ahmadou Ahidjo. Il devient Président de la République le 06 novembre 1982 à l'issue de la démission de Mr Ahmadou Ahidjo. Très vite, le nouveau chef de l'Etat décide de concentrer dans ses seules mains « les trois pouvoirs exécutifs » : la présidence du parti, la présidence de l'Etat et la présidence du gouvernement en supprimant en janvier 1984 le poste de premier ministre et en poussant en exil son prédécesseur. C'est ainsi que le Cameroun entre dans une ère de terrorisme d'Etat généralisé dont quelques points saillants sont illustrés dans les lignes qui suivent.

I.1 Exécutions sommaires dans le cadre du putsch du 06 avril 1984

Source : **© Camer.be : Hugues Seumo**

A l'issue du coup d'Etat manqué du 06 avril 1984 au Cameroun, le Président Paul Biya a ordonné, l'exécution des personnes suivantes. Les procès expéditifs et non réglementaires tenus à Mbalmayo, Nfou et Yaoundé n'ont laissé aucune trace écrite connue officiellement.

Condamnés à mort et exécutés à Mbalmayo le 1er mai 1984

N°	Noms et Prénoms	Grades ou Fonctions	DATE et lieu d'exécution
1	ABALELE ABAYA	Capitaine	1er mai 1984, Mbalmayo
2	ABALI IBRAHIM	Capitaine	
3	ABOU KATIL	Sergent	Suicidé
4	ABOUBAKARI LIMANGANA	Maréchal des logis chef	1er mai 1984, Mbalmayo
5	ALIOUM HAMAL	Adjudant-chef	
6	AMADOU ALADJI DJATAO	Maréchal des logis chef	
7	AMADOU AMINOU	Lieutenant	
8	AMADOU SADOU	Capitaine	
9	AWALABASSI	Capitaine	
10	BOUBAOUMAROU	Capitaine	
11	DAMA WASSOU	Lieutenant	
12	DJIDDA DJIBRIL	Capitaine	

N°	Noms et Prénoms	Grades ou Fonctions	DATE et lieu d'exécution
13	DONGUE Etienne	Maréchal des logis chef	
14	DOURANDI Mathieu	Lieutenant	
15	HAMADOU HAMAHOULDÉ	Maréchal des logis chef	
16	HAMZA Paul	Lieutenant	
17	HAROUNA	Lieutenant	
18	ILOU OUSMAN	Adjudant	
19	ISSAADOUM	Dg Fonader	
20	KOMANDA René	Maréchal des logis chef	
21	MALIKI	Lieutenant	
22	MARKISSAN SAIDOU	Sergent	
23	MEIKLANDI MEY	Maréchal des logis chef	
24	NGOMNA	Lieutenant	
25	NLOHOU ADAMOU	Maréchal des logis chef	
26	OUMAROU YORONGUÉ	Lieutenant	
27	OUSMANOU NGAINIL	Maréchal des logis	
28	SALE IBRAHIM	Colonel	
29	SALI OUMAROU	Adjudant	
30	SAMBO Etienne	Maréchal des logis	
31	SEHOU TOURÉ	Adjudant	
32	SOULEY GOURNOI	Lieutenant	
33	YAYA ADOUM	Sous-lieutenant	
34	YAYA MAZOU	Capitaine	
35	ZEBOBE Elie	Lieutenant	

Condamnés à mort et exécutés à Mfou les 15 et 16 mai 1984

N°	Noms et Prénoms	Grades ou Fonctions	DATE et lieu d'exécution
1	BANAMO	Gendarme	15 mai 1984, Mfou
2	DALIL MOYAL	Adjudant-chef	15 mai 1984, Mfou
3	DANLADI MAITOURARI	Maréchal des logis chef	16 mai 1984, Mfou
4	DANMO Blaise	Maréchal des logis chef	15 mai 1984, Mfou
5	DJIBRILLA BOUSSA ADJI	Gendarme	15 mai 1984, Mfou
6	KASKA ALCAO	Gendarme major	15 mai 1984, Mfou
7	OUSMANOU SALBE	Maréchal des logis chef	16 mai 1984, Mfou
8	TRAPTOUANG Philippe	Gendarme major	15 mai 1984, Mfou

Condamnés à mort et exécutés à Yaoundé

N°	Noms et Prénoms	Grades ou Fonctions	Date et lieu d'exécution
1	AFTADAY ISAAC	Maréchal de logis chef	09 août 1984 Yaoundé
2	INOUA MOHAMAL	Maréchal de logis chef	09 août 1984 Yaoundé
3	SOUWE Thomas	Sergent	1er juillet 1984 Yaoundé
4	YAYA OUMAROU	Civil	09 août 1984 Yaoundé

Morts en détention pour mauvais traitement, mauvaise alimentation et manque de soins

N°	Noms prénoms	Grades	Date de décès
1	ADAMA AHI	Gendarme	12/10/1984
2	ADAMA WAPOUO	Gendarme	15/04/1985
3	AMADOU SADOU	Gendarme	05/09/1987

N°	Noms prénoms	Grades	Date de décès
4	BATCHANE	Gendarme	25/01/1985
5	BOUBA GONI	Sergent-chef	03/02/1988
6	DAOUDOU Dieudonné	Gendarme	03/12/1987
7	DJAKAYA Albert	Gendarme	13/08/1987
8	DJELANI GONI	Gendarme	27/10/1984
9	DJIBERSOU TCHASSOU	Sergent-chef	03/03/1988
10	GOLDON Jean	Gendarme	12/10/1984

I.2 Exécutions sommaires dans le cadre du commandement opérationnel de 2000 au Cameroun

Le Commandement opérationnel est une unité spéciale que le président de la République du Cameroun, Mr Paul Biya, avait créé à Douala en février 2000 pour lutter contre le banditisme. Le commandement opérationnel avait à sa tête le général de brigade Philippe Mpay. Durant l'exercice de la mission du commandement opérationnel à Douala, des actes de violences et de tortures généralisées ont été perpétrés sur la population, ainsi que des exécutions extrajudiciaires. Le bilan qui ressort des informations tirées de diverses sources fait état de plus d'un millier de morts et de personnes disparues. Les vidéos suivantes en attestent des faits :

https://www.youtube.com/watch?v=XhwWFPPp2_A

https://www.youtube.com/watch?v=zFtK357-0M4

https://www.youtube.com/watch?v=yp5ob2tTGMI

https://www.facebook.com/modestine.carole/videos/vb.1422056385/10211856035942616/?type=2&theater

I.3 Exécutions sommaires dans le cadre des révoltes populaires contre la modification de la Constitution de 2008 et la montée de la misère sociale

En 2008, le président Paul Biya a initié la modification de la Constitution du Cameroun limitant le mandat présidentiel à deux mandats, afin de se représenter lors des élections présidentielles de 2011. Les révoltes populaires initiées par les principaux partis d'opposition et les acteurs civils furent gravement réprimées. Les révoltes ont été accentuées avec la hausse des prix des principales denrées de première nécessité et notamment du carburant et l'augmentation du chômage et du sous-emploi.

Selon le bilan officiel, annoncé le 5 mars 2008 par le ministre camerounais de la communication, il y aurait eu 24 morts dont un policier ; la police aurait procédé à plus de 1500 interpellations ; certains manifestants seraient toujours recherchés par la police. Ils sont considérés comme leaders des manifestants du quartier briqueterie à Yaoundé, la capitale politique. La radio RFI avait dressé un premier bilan de 170 morts le 27 février 2008.

L'ONG Camerounaise « La maison des droits de l'homme », proche de l'opposition, ainsi que divers médias et organisations évoquent, quant à elles, plus de cent morts tout en reconnaissant ne pas être capables d'évaluer précisément le bilan en vies humaines.

II. Les détentions illégales, les disparitions forcées et assassinats des élites politiques et civiles

Au Cameroun, les détentions illégales et les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les assassinats politiques sont le principal moyen du pouvoir terroriste pour semer la peur, la terreur et faire taire les principaux adversaires, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes qui combattent la dictature présidentielle de Mr Paul Biya.

Nous avons choisi de dresser ci-après la liste d'un certain nombre de personnes et personnalités politiques qui sont victimes d'un harcèlement judiciaire et des procès interminables au Cameroun ordonnés par le Président de la République, Mr Paul Biya.

II.1 Liste des prisonniers politiques au Cameroun

D'après le Comité de libération des prisonniers politiques (CL2P), les prisonniers politiques sont des personnes :

- Reconnues prisonnier d'opinion par les organisations internationales de défense des droits de l'homme.
- Maintenues en prison au-delà de la peine qui a été prononcée par la justice contre elles.
- Font face à une multiplication de procédures, dans une sorte de procès à tiroirs dont le seul but est de le maintenir en détention sans motif valable.
- En détention prolongée – parfois sans jugement – dans une prison spéciale (dite de haute sécurité), hors du système carcéral commun.

Sur la base de ces critères, la liste ci-contre présente quelques personnalités politiques ayant été au Gouvernement du Cameroun et qui font l'objet d'emprisonnements commandités sous les ordres du Président Paul Biya. La liste est non exhaustive.

II.2 Liste des disparitions forcées au Cameroun

Depuis octobre 2016, les populations des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun manifestent leur mécontentement sur les politiques discriminatoires contre les minorités linguistiques anglophones et le pouvoir dictatorial et tyrannique mené par le Président Mr Paul Biya. Plus d'un millier de gendarmes, policiers et militaires ont été déployés dans les deux régions. Les populations subissent actuellement des mesures et traitements cruels, inhumains ou dégradants et des tortures généralisées. Les écoles sont fermées. Les accès internet ont été coupés voire limités. La radio Hot Cocoa a été fermée et des organisations de la société civile ont été dissoutes le 17 janvier 2017: SCNC et CACSC.

La liste non exhaustive des personnes détenues est de 131 personnes, 24 disparues et 7 tuées.
Les personnes suivantes ont été rapportées disparues d'après les informations relayées par les organisations de défense des droits de l'homme et les médias sociaux. Liste non exhaustive :

1. NANGE EUGENE
2. EFANGE CHUKU
3. JOHN MBOE MEDIKO
4. OKOLE VINCENT NANJE
5. OBI CLINTON
6. EYAMBE AUGUSTINE
7. KABA ALFRED
8. ITOE EEMMANUEL
9. NGOE WISDOM
10. NGOE BERLIS
11. SAKWE COSMAS
12. NANJE NALENYA
13. ELANGWE NANGOH
14. SUBE CELESTINE
15. NGOE VALLENTINE
16. MOSES ETIM
17. BWEH HANSON
18. MONDAY JOSEPH
19. MUNGO FRANCIS
20. ACHU VICTOR

21. EWANG ETONE

22. YOH AGIMUS

23. SAM NELSON

24. TIBER WILFRED

II.2 Les prisons au Cameroun : les camps de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants

Les prisons au Cameroun sont de véritables lieux de déportations, de concentration et de maltraitance des détenus. Les images, les photos et les reportages publiés sur les liens suivants en attestent l'état de la situation :

- Photos prévenus Commissariat du 6e New-Bell à Douala :

  https://www.facebook.com/modestine.carole/videos/10211856004541831/

  https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10211795057098183&set=pcb.10211795069298488&type=3

- Vidéo Cameroun 30 jours à la prison centrale de Yaoundé :
  https://www.youtube.com/watch?v=NSZy1nWyKMA

- Confessions d'un condamné à mort de Kondengui :
  https://www.youtube.com/watch?v=4UyQyxWXN20

- Chambres de torture secrètes au Cameroun des soldats du BIR : en lien avec la lutte contre le terrorisme de Boko Haram
  https://www.youtube.com/watch?v=uWlLJPUT34E

III. La persécution des religieux

Au Cameroun, de nombreux responsables du clergé et des personnes consacrées, notamment de l'église catholique ont été assassinés. Le plus récent est l'assassinat tragique de Mgr Jean Marie Benoît Balla, Evêque de Bafia au Cameroun dont le corps a été retrouvé le 02 juin 2017 par un pêcheur malien sous les eaux de la Sanaga. Dans ce cas précis comme dans d'autres assassinats cités plus loin, les enquêtes commanditées par le pouvoir en place sont entachées d'énormes irrégularités et l'impartialité du pouvoir judiciaire est très contesté pour pouvoir révéler la vérité sur ces assassinats.

Le CRED a choisi de publier ci-après l'extrait du Communiqué des évêques du Cameroun du 13 juin 2017 : Les Evêques du Cameroun se sont réunis en Assemblée plénière extraordinaire au siège de la Conférence Episcopale Nationale à Mvolyé, le mardi 13 juin 2017.

A l'issue de cette assemblée, les Evêques déclarent :
1/ L'Eglise catholique au Cameroun vit un moment difficile et délicat de son histoire et de sa mission. En effet, au matin du mercredi, le 31 mai 2017, la voiture de Monseigneur Jean Marie Benoît BALA, Evêque de Bafia, se trouvait en position de stationnement anormal sur le Pont de l'Enfance au lieu-dit Ebebda, en direction de Bafia. L'Evêque était porté disparu.
2/ Dès l'annonce de la disparition de l'Evêque, les autorités civiles et religieuses et les pouvoirs publics descendent sur les lieux. Orientés par un étrange message retrouvé sur le siège avant-droit de la voiture, à côté de sa carte d'identité nationale et d'autres pièces personnelles, ils ont donné l'ordre aux Sapeurs-Pompiers, d'entreprendre les recherches du corps de l'Evêque au fond du fleuve. Lesdites recherches continuent jusqu'au matin du vendredi, 2 juin 2017, où la dépouille de l'Evêque a été retrouvée par un pêcheur à quelques kilomètres du Pont de l'Enfance au lieu-dit Tsang et ramenée à la berge par les éléments des forces de défense. Le corps a été identifié par Nosseigneurs Piero PIOPPO, Nonce Apostolique au Cameroun, Samuel KLEDA, Président de la Conférence Épiscopale, Jean MBARGA Archevêque de Yaoundé, en présence des autorités civiles et administratives parmi lesquelles le Gouverneur de la Région du Centre. La dépouille mortelle a été conduite à l'Hôpital Général de Yaoundé.
3/ Le samedi, 3 juin 2017, un avis de décès et un message de condoléances ont été adressés aux fils et filles du diocèse de Bafia et à la famille naturelle du défunt par le Président de la Conférence Épiscopale et l'Archevêque de Yaoundé.
4/ A l'heure actuelle, le corps est à la disposition des autorités judiciaires en vue de la recherche des circonstances, des causes exactes et des auteurs de ce crime odieux et inacceptable.
5/ La mort tragique de Mgr Jean Marie Benoît BALA a choqué et bouleversé le Peuple de Dieu, tous les Camerounais et l'opinion internationale. Compte tenu des premiers constats, Nous, Evêques du Cameroun, affirmons que Mgr Jean Marie Benoît BALA ne s'est pas suicidé ; il a été brutalement assassiné. Voilà un meurtre de plus, et un de trop.

6/ Nous avons le triste souvenir de plusieurs autres prélats, membres du clergé et personnes consacrées qui ont été assassinés dans les conditions non élucidées jusqu'à ce jour. Pensons notamment à **Mgr Yves PLUMEY (Ngaoundéré - 1991), Abbé Joseph MBASSI (Yaoundé - 1988), Père Antony FONTEGH (Kumbo-1990), les Sœurs de Djoum (en 1992), Père Engelbert MVENG (Yaoundé – 1995), pour ne citer que ceux-là.**

Nous avons le sentiment que le clergé au Cameroun est particulièrement persécuté par des forces obscures et diaboliques.

Annexe 1 :

Préavis du CRED adressés au Président Paul Biya et aux Ambassades au Cameroun

CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies

Genève, le 22 octobre 2016

0258/CRED/PR/SS/22/10/16

S.E. **M. Anatole Fabien NKOU**
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent du Cameroun

Concerne : Préavis

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Plus de 400 personnes ont été victimes du déraillement du train Intercity 152 Camrail du 21/10/2016 à Eseka. Ce drame qui endeuille le peuple camerounais tout entier survient dans un contexte d'insécurité grandissante marqué par la résurgence des attentats terroristes qui ont déjà fait plus de 1000 morts au Cameroun.

D'après la Constitution du Cameroun, il incombe au Chef de l'Etat d'assurer la sécurité et les conditions nécessaires au développement des citoyens du Cameroun.

Au regard des circonstances actuelles, nous constatons comme un grand nombre de camerounais des défaillances et l'échec de la politique de la Nation prônée par le Chef de l'Etat et mise en œuvre par le Gouvernement (Art. 11(1) et 5(2)) CC).

Par conséquent, nous vous demandons :

1) La démission immédiate du Président de la République ;

2) La démission immédiate du Gouvernement ;

3) Le dédommagement par l'Etat du Cameroun de 500 millions par personne décédée lors du drame ferroviaire du 21.10.2016 et 50 millions par blessé.

Nous vous informons du préavis de manifestation devant l'Ambassade du Cameroun à Genève et devant la place des Nations pour revendiquer les droits des victimes au dédommagement et ceux du peuple camerounais à des meilleures conditions de vie et au changement à la tête de l'Etat.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

Copie : Département de la sécurité
et de l'économie du Canton de Genève

Mr Hilaire BELL, Président
Mme Meierhofer Charlotte, Conseillère du Président

Case postale 80 CH 1258 Perly - Tél ⊗0041)76.213.98.22- www.pnad.ch -mail: credong@yahoo.fr

CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies

Genève, le 10 décembre 2016

0278/CRED/PR/SS/10/12/16

S.E. **M. Anatole Fabien NKOU**
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent du Cameroun

Concerne : Sommation de quitter le pouvoir- Cesser d'endetter le Cameroun-Dédommager les victimes et laisser le Cameroun en paix comme trouvé en 1982.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

En cette journée internationale des droits de l'homme, nous avons l'impérieux devoir de vous rappeler que notre préavis du 22 octobre 2016 par lequel nous vous demandons les objets ci-après est resté sans suite: 1) La démission immédiate du Président de la République ; 2) La démission immédiate du Gouvernement ; 3) Le dédommagement par l'Etat du Cameroun de 500 millions par personne décédée lors du drame ferroviaire du 21.10.2016 et 50 millions par blessé.

En sus de ces objets, les événements actuels au Sud-Ouest et au Nord-Ouest du Cameroun fondés sur une revendication du fédéralisme au Cameroun sont réprimés par les forces de l'ordre, alors que ce système d'organisation de l'Etat a réussi aux Etats-Unis, en Allemagne, en Russie et en Suisse ou séjournent régulièrement Mr Paul Biya et ses collaborateurs.

Par ailleurs, l'actualité récente du 03 décembre 2016 a vu la victoire de l'équipe de football du Nigeria, un Etat fédéral, sur celle du Cameroun en finale de la CAN féminine à Yaoundé, alors même des investissements massifs avec des dettes d'origine étrangère ont été décidés par le Chef d'Etat pour organiser ces tournois et construire des stades au détriment des priorités du développement du Cameroun inscrits dans le DSRP.

Ces faits et bien d'autres que nous citons dans notre article du 09.10.2016 (pièce) démontrent à suffisance l'incapacité du Chef de l'Etat et du Gouvernement de diriger le Cameroun dans de bonnes conditions. **Et de ce fait, nous sommons :**

1) Mr Paul Biya, Président de la République du Cameroun, de quitter le pouvoir, cesser d'endetter le Cameroun et dédommager les victimes des événements tragiques visés dans la présente correspondance et annexes et laisser le Cameroun en paix comme trouvé en 1982.
2) Faute de quoi, Mr Paul Biya sera tenu responsable de toutes les conséquences de fait et de droit qui pourraient en résulter au Cameroun.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

Mr Hilaire BELL, Président de CRED

Case postale 80 CH 1258 Perly - Tél ⊗0041)76.213.98.22- www.pnad.ch -mail: credong@yahoo.fr

CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies

Yaoundé, le 12 décembre 2016

0279/CRED/PR/CM/12/12/16

A Toutes les Ambassades, Consulats, Organisations internationales, régionales et représentants des institutions financières et de développement international représentés au Cameroun

Concerne : Suite donnée aux travaux de la Première session du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sur le thème : « Elargissement de l'espace démocratique : le rôle des jeunes dans la prise de décision publique ».

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Cercle de Recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine(**CRED**) agissant en qualité de coordonnateur du programme national anti-discrimination(**PNAD**) mis en œuvre au Cameroun depuis 2012 par le **CRED**, a eu l'honneur de participer le 21 novembre dernier aux travaux de la Première session du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sur le thème : « Elargissement de l'espace démocratique : le rôle des jeunes dans la prise de décision publique ». Nous vous mettons en pièces jointes :

- La déclaration du Président de CRED, Coordonnateur du PNAD du 13 juin 2016 au titre des contributions de CRED aux travaux du forum;
http://pnad.ch/images/PNAD/docs/front/Lettre_forum_droits_homme_Yde-Juin-2016.pdf

- Le préavis et la sommation du 10.12.2016 de quitter le pouvoir, cesser d'endetter le Cameroun, dédommager les victimes et laisser le Cameroun en paix adressée à Mr Paul Biya, Président de la République du Cameroun à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme.

Nous attirons votre très haute attention sur cette dernière sommation et vous demandons en vertu de l'idéal de fraternité, de justice et de progrès prescrits au préambule de la Constitution du Cameroun, de :

- Conseiller Mr Paul Biya de quitter le pouvoir et de laisser le Cameroun en paix ;
- Arrêter tout endettement du Cameroun ;
- Mettre en œuvre des zones de sécurisation internationale des manifestations pacifiques au Cameroun ;

Dans cette attente, veuillez agréer, Excellences, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Hilaire BELL

Président de CRED et Coordonnateur du PNAD

B.P. 20810 Yaoundé Cameroun -www.pnad.ch - Pour toute réponse écrire à : credong@yahoo.fr

CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies

Genève, le 15 août 2017

09/CRED/PR/SS/15/08/17

S.E. **M. Anatole Fabien NKOU**
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent du Cameroun

Concerne : Troisième Préavis à Mr Paul BIYA, Président de la République du Cameroun

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

En référence à nos précédents préavis du 22 octobre 2016 et 10 décembre 2016, nous avons l'obligation de vous saisir par cette troisième correspondance, en ce jour dédié à la vierge Marie, vous priant de transmettre à monsieur Paul Biya, Président de la République du Cameroun, notre préavis lui accordant **110 jours** pour quitter le pouvoir.

Mr Paul Biya peut aller rester en paix au Mali s'il le veut.

Nous vous rappelons que contrairement à ce que Mr Paul Biya laisse croire, le Cameroun ne sera pas dans le chaos. Le Cameroun, sera après le dictateur Paul Biya, un Etat fédéral uni, une nation forte et une puissance économique mondiale.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

Copie : Article publié dans les réseaux sociaux et programme des manifestations pacifiques adressé Département de la sécurité et de l'économie du Canton de Genève

Hilaire BELL
Président de **CRED**

Case postale 80 CH 1258 Perly - Tél ☹0041)76.213.98.22- www.pnad.ch -mail: credong@yahoo.fr

Annexe 2 :
Appel à signature du CRED en vue de l'élimination du terrorisme d'Etat sous P. Biya

CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE
ONG internationale dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies

Genève, le 25 août 2017

012/CRED/PR/SS/25/08/17

Concerne : Appel à signatures dans le cadre des manifestations pacifiques contre le terrorisme d'Etat sous Paul Biya au Cameroun

Le CRED sollicite les signatures des personnes, organisations, institutions, Etats membres du Conseil des droits de l'homme et des Nations unies en vue de la prise des mesures coercitives en vue de l'élimination du terrorisme d'Etat institué au Cameroun dans toutes ses formes et moyens.

Date	Nom et Prénom/ Institution/ Organisation/ Etat Membre/ Mission Permanente	Adresse de contact	signatures	Observations
15/08/2017	Bell Hilaire CRED	C.P. 80 1258 Perly Suisse		

Case postale 80 CH 1258 Perly - Tél ☹0041)76.213.98.22- www.pnad.ch -mail: credong@yahoo.fr